

affranchir
S.V.P.

Secrétariat de la Fondation pour
la formation continue des juges suisses
Mme Ursula Morf, lic.iur.
Kirchstrasse 19
8414 Buch am Irchel

www.mizkommunikation.ch



PARTAGE D'EXPÉRIENCE ENTRE JUGES



LES JUGES TRAVAILLENT, EN GÉNÉRAL, EN SOLITAIRE. LES ÉCHANGES N'ONT LIEU QUE DANS LEUR TRIBUNAL, RAREMENT AU-DELÀ DE LEUR JURIDICTION OU CANTON.

Désirez-vous savoir comment vos collègues d'autres cantons traitent les questions que vous vous posez? Notre programme d'échange entre juges vous permet de partager votre expérience au-delà des frontières cantonales, voire linguistiques. Un tel échange est susceptible de vous donner des impulsions pour l'exercice de votre fonction et l'organisation de votre tribunal.

Voici quelques aspects enrichissants pour le praticien:

- Comment l'autre tribunal applique-t-il le droit de procédure?
- Comment le tribunal est-il organisé?
- Comment les audiences sont-elles conduites?
- Quels sont les moyens techniques à disposition?
- Quels sont les masques/modèles utilisés?
- Comment la communication avec les médias se fait-elle?
- Comment la direction du tribunal est-elle organisée?

PROGRAMME D'ÉCHANGE ENTRE JUGES

Le programme suisse d'échange entre juges se propose de faciliter les contacts entre magistrats de différents cantons. Il consiste en une plate-forme destinée à créer le contact entre les juges intéressés par un tel échange. Dans la mesure du possible, il sera tenu compte des souhaits exprimés, tels que le domaine juridique, le canton, la langue, le degré de juridiction etc. Le secrétariat reçoit les inscriptions à fin janvier de chaque année et établit

le contact entre les personnes dont les souhaits se rapprochent le plus. La planification et la concrétisation de la visite reviennent aux personnes ainsi mises en relation. Un petit memorandum les aidera à cet effet. Les retours et suggestions sont les bienvenus.

EN PRATIQUE

Le visiteur accompagne l'hôte dans son travail quotidien (un ou deux jours). Il se familiarise ainsi avec la pratique et la structure du tribunal de son collègue. En principe, la visite repose sur la réciprocité.

COÛTS

Participation aux frais de secrétariat: 50 fr. Les coûts relatifs à la visite (frais de déplacement, d'hébergement, de nourriture) sont à la charge de chaque participant.

PARTENARIAT

- Association suisse des magistrats
- Association de l'Académie suisse de la magistrature
- Fondation pour la formation continue des juges suisses
- Association des juges de Suisse centrale

CONTACT

Secrétariat de la Fondation pour
la formation continue des juges suisses
Mme Ursula Morf, lic.iur.
Kirchstrasse 19
8414 Buch am Irchel
Tél. 052 318 23 86
Fax 052 318 23 87
E-mail: info@judex.ch

Nom/Prénom
Titre/Fonction
Adresse
E-mail
Tél.
Votre juridiction/instance
Votre domaine d'activité: <input type="checkbox"/> Pénal <input type="checkbox"/> Civil <input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Management*
Souhait quant au domaine d'activité de l'hôte
Souhait quant au degré d'instance de l'hôte
Région linguistique souhaitée: <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> All <input type="checkbox"/> I *
*cocher ce qui convient